

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an... 30 fr.
 Six mois... 16
 Trois mois... 8
Poste :
 Un an... 35 fr.
 Six mois... 18
 Trois mois... 10
On s'abonne :
 chez tous les Libraires
 A SAUMUR :
 chez **PONGREL et BULLIER**,
 Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Ambroise-Richet, 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne... 50 c.
 Réclames... 30
 Faits divers... 75
RESERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.
On s'abonne :
 A PARIS,
 chez **M. NAYAL-LAFAYETTE**, 4, C^o,
 Place de la Bourse, 3.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre-affranchie.

SAUMUR,
3 Octobre 1881.

LE TRIPOTAGE TUNISIEN.

Revenant sur les faits avancés par la *Lanterne* et l'*Intransigeant*, relativement à un traité que le Bey était prêt à signer dès le 27 janvier 1881, le *Petit Parisien* en atteste l'exactitude et continue en ces termes :

Toutefois, ce qu'on n'a pas dit, ce qu'il est important de dire aujourd'hui : le Bey consentait à tout ce qu'on voulait, mais à une seule condition : c'est qu'on le débarrassât de M. Roustan. Ce qu'on n'a pas dit, c'est qu'à deux reprises — en 1878 et en 1879 — le Bey avait envoyé à Paris, en mission confidentielle, le général Hussein, un de ses ministres, et Mohammed Beiram, directeur des biens des mosquées, dans le but spécial de signaler au gouvernement français les intolérables égarements de M. Roustan.

Ces deux envoyés auraient été reçus par M. de Pontécoulant, chef du cabinet de M. Waddington, et lui auraient exposé, en détail, la conduite de M. Roustan, qui ne laissait pas au Bey un seul instant de repos, lui imposant les libéralités dispendieuses au profit de Tunisiens tarés ou de ses propres créatures.

Le *Petit Parisien* s'explique ensuite sur un autre point qui a vivement ému l'opinion publique :

On a parlé des inquiétudes de M. Jules Grévy, à qui on avait signalé le danger de clauses secrètes pouvant être insérées dans le traité du 12 mai 1881, qui était à la veille d'être signé ; on a parlé d'une dépêche qui aurait été expédiée, sur sa demande, au gouvernement de Tunis pour obtenir du Bey qu'il envoyât en France des plénipotentiaires afin que le traité fût signé à Paris même, dans des conditions présentant toutes les garanties contre l'existence des clauses secrètes en question.

La *Lanterne*, qui, la première, a publié ce renseignement, annonçait que la dépêche avait été arrêtée au télégraphe par M. Barthélemy Saint-Hilaire et Jules Ferry, qui, deux jours après, étaient venus faire observer au président que l'envoi d'un télégramme en son nom constituait un acte de gouvernement personnel. La *Lanterne* ajoutait que si on osait démentir le fait — et on n'a pas osé le faire jusqu'ici — elle publierait les noms des deux diplomates bien connus qui avaient signé la dépêche ci-dessus.

Pour notre compte, nous affirmons aujourd'hui la réalité du fait signalé par notre confrère, et, de plus, nous sommes en mesure de donner les noms des deux personnes qui, sur la demande de M. Grévy, avaient expédié au Bey et signé le télégramme : ce sont M. d'Hérisson et Jules de Lesseps. Ce dernier est, depuis 50 ans, le représentant accrédité des Beys de la Régence à Paris.

C'est un fait monstrueux, sans précédents dans les annales diplomatiques, qu'un gouvernement ait osé arrêter une dépêche adressée à un gouvernement étranger par son représentant. Ce fait à lui seul prouverait tout l'intérêt qu'on avait à vouloir conserver secrètes certaines clauses additionnelles du traité du 12 mai 1881.

Eh bien ! ces clauses secrètes, qui inquiétaient la prudence de M. Grévy, elles existent. En veut-on la preuve ? La voici : Quelques jours après la signature du fameux traité du 12 mai, le comte de Camondo, riche banquier, connu du monde entier, avait désiré acquérir la terre d'Utique et de Bouchateur, appartenant au général tunisien Ben-Ayad, moyennant 1 million 200 mille francs ; au moment où il allait conclure cette acquisition, dans les derniers jours du mois de mai dernier, un télégramme lui fut adressé de Tunis par M. Raymond Valens — premier député de la nation — qui lui disait, en substance, qu'aux termes du traité du 12 mai, aucun Tunisien ne pouvait aliéner d'immeubles sans la sanction préalable de M. Roustan.

Voilà une clause du traité franco-tunisien, tenue secrète, qui est la violation la plus outrageante de tout droit international, et qui constitue, au profit de M. Roustan, une sorte de droit féodal, sans exemple, même en pays musulman !

A ceux qui pourraient douter de l'existence de cette clause, nous indiquerons que le Parlement anglais a été saisi de la question par une interpellation de lord Bective. Nous ajouterons même, pour convaincre les plus incrédules, que la dépêche adressée par M. Nessim-Camondo est aux mains de ce dernier, qui habite rue Lafayette, à Paris.

Chronique générale.

M. Léon Renault adresse à M. Clémenteau une lettre expliquant que lorsqu'il fit le voyage de Tunis, il y allait non comme député, mais comme juriconsulte.

La Justice publie, en réponse, la lettre de M. Roustan à M. Barthélemy Saint-Hilaire, déclarant que M. Renault était porteur d'une demande d'autorisation auprès du gouvernement tunisien.

L'*Événement* assure de source certaine que M. Roustan est autorisé à poursuivre non-seulement le *Clairon* et l'*Intransigeant*, mais encore les inspirateurs de ces journaux.

Une lettre de M. de Choiseul autorise M. de Billing à poursuivre l'*Événement*. Le *Rappel* dit que les accusations lancées dans le public au sujet de Tunis ne permettent pas au gouvernement de se dérober au débat que l'opinion attend.

On prétend, dit le *Télégraphe*, que M. Léon Say a exprimé le désir d'occuper à nouveau le ministère des finances dans le prochain cabinet, où il pense que sa présence et son expérience pourraient produire un effet de confiance profitable au crédit du pays.

On assure qu'à l'ouverture de la session de la nouvelle législature, M. le Président de la République adressera un message aux Chambres.

Les journaux officiels, démentant le *Times* qui avait annoncé la rupture des négociations commerciales avec l'Italie, disent que ces négociations sont seulement interrompues, et que les délégués italiens sont partis pour demander à leur gouvernement de nouvelles instructions.

Les mêmes journaux disent que la conclusion du traité franco-anglais ne sera pas immédiate, sir Charles Dilke estimant que les délégués anglais devront retourner à Londres pour conférer avec le gouvernement.

On paraît craindre de nombreuses démissions dans le corps diplomatique si M. Barthélemy Saint-Hilaire se retirait du cabinet, ou s'il était remplacé par un personnage d'opinions beaucoup plus avancées, comme M. Challemel-Lacour, par exemple.

EN AFRIQUE.

Tunis, 30 septembre. Dans les dernières attaques contre le camp tunisien, pendant qu'une partie des insurgés combattait, l'autre partie pénétrait dans la ville de Testour et la razziait, tuant femmes et enfants.

Le bruit court qu'Ali-Bey aurait été de nouveau attaqué hier et qu'une bande aurait tenté de s'emparer, à la gare de Mediez, des munitions qui lui étaient envoyées.

Le 27, 3 bataillons, un escadron et une batterie d'artillerie, sous le commandement du général Sabatier, sont allés en reconnaissance à Ben-Saiden, par les routes conduisant à Kairouan. Cette colonne est partie par la montagne, et reviendra par la plaine.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)
Bientôt, tout fut achevé. Alors, tendant à Zélie l'acte qui le réduisait, lui, à la pauvreté :

— Madame, ceci vous appartient, dit-il. Elle prit la feuille et la cacha dans son vêtement. Elle se leva.

— Monsieur, dit-elle, je voudrais vous remercier. Mais, de moi à vous, qu'importerait un hommage ? Puis-je ceux qui vous doivent tout, ceux à qui vous vous imolez, savoir un jour !...

— Oh ! non, dit Corentin. Tout est enseveli, ne l'oubliez pas. Que, jamais, un mot ne sorte de vos lèvres. Quant à moi, qui vous ai donné ma parole, je vous demande ma liberté pour la seule occasion où je crois nécessaire...

— Faites ce que vous voudrez, tout ce que vous voudrez, dit-elle, j'abandonne toutes choses à votre appréciation. Elle le salua.

— Veuillez m'accorder un dernier instant et me suivre, reprit M. Le Tianec. Il est un objet que je désire vous montrer.

Alors, la précédant, il l'introduisit dans les galeries. Ils marchaient tous les deux sans bruit sur les tapis veloutés.

— Que de richesses ! murmura-t-elle à la vue des collections.

Corentin avançait toujours. Enfin, il arriva au fond de la galerie et, montrant du doigt la tombe gallo-romaine :

— Voyez, dit-il. Sur la pierre de granit, des débris de bois étaient posés.

Elle poussa un cri :

— La statue de Bavière ! Et, se retournant vers l'avocat :

— Ah ! dit-elle, je comprends d'où naquit votre conviction.

Elle souleva les débris, les regarda :

— Je ne vois rien, reprit-elle avec surprise. Qu'avez-vous donc pu lire, vous, sur ce bois noirci ?

— Que vous importe ? dit Corentin. Vous n'avez pas besoin d'entendre son langage. Que pourrait-il répondre à qui n'a plus rien à demander ? Je tiens seulement à vous montrer que ce témoignage étrange, dans lequel vous placiez tout l'espoir de votre cause, est, comme les autres, anéanti.

Ils s'éloignèrent et redescendirent.

Quand ils furent dans la cour d'entrée :

— Je croyais, murmura Zélie, que, si je retrou-

vais mes biens, nul regret ne pourrait m'atteindre. Ah ! dans la vie, tout est trompeur !...

Et, d'une voix plus basse encore, elle ajouta :

— Les miens sont bien heureux ! ils possèdent un ami !

Elle détourna la tête. De ces yeux si rapides à lancer des éclairs, une larme trouvait-elle tout à coup le chemin ? Corentin crut le voir...

Il tendit à Zélie la main qu'elle n'osait chercher. Elle la serra longuement. Il y avait, dans cette pression, l'aveu d'une humiliation, d'une intime souffrance.

— Pauvre femme ! dit l'avocat, allez en paix. Et si, d'une vie sans véritables joies, un jour, votre cœur est fatigué, venez encore à moi. A vos maux, j'opposerai le remède. Et vous me devrez plus qu'aujourd'hui.

Elle baissa la tête.

— Jeune homme, dit-elle, pour être ce que vous êtes, vous devez savoir prier.

Corentin eut dans le regard un rayonnement.

— Oui, répondit-il.

— Alors, priez pour moi.

Ce fut sa parole d'adieu. Elle rejeta son voile sur son visage et s'éloigna.

Il la suivit des yeux. Dans un cœur sans tache nait facilement le sentiment rédempteur qui, si souvent, triomphe de Dieu lui-même : la pitié !

Puis, il remonta et, traversant le logis héréditaire, il ne s'arrêta que dans la chambre où, depuis deux siècles, tous les Le Tianec étaient venus naître ou mourir. Il s'assit dans le fauteuil où sa mère était étendue lorsqu'elle l'avait béni pour la dernière fois. Par la porte restée ouverte, il entrevoyait les galeries... Il n'avait plus maintenant qu'à retomber dans la réalité, la réalité douloureuse !

Il regarda longuement ces murs devant lesquels s'agitaient de chères ombres, ces collections précieuses, aimées... et, se sentant seul, bien seul sous l'œil de Dieu, il pleura...

XIII

Noël a sonné ses joyeux carillons. Le temps du recueillement est passé. Les salons angevins se sont ouverts ; et, dans l'un des plus fréquentés, un grand bal inaugura l'époque consacrée aux fêtes.

Une foule brillante vint affirmer que la courtoisie et la gaieté n'ont point envie de quitter la France. De ces deux qualités sociales, toujours et partout la première a droit de cité. Quant à la seconde, fille du caractère plus encore que de l'éducation, puisse-t-elle ne jamais oublier qu'il est des heures où elle doit savoir s'effacer devant les périls d'une grande cause ou devant les tristesses d'un pays.

Mais, à l'époque des faits de ce récit, les nuages

Menouba, 29 septembre, soir. La garnison de Souse a détaché à Monastir une compagnie chargée de rétablir les communications entre ces deux points. Le but de cette opération ayant été atteint, la compagnie est rentrée à Souse le 26.

Monastir, 29 septembre. On signale des bandes nombreuses de cavaliers et de piétons armés, qui se dirigent sur Souse et vers le Nord.

A la suite de l'affaire de Kalaa, un cavalier de tribu des Ziass parcourait tous les villages du Sahel en proclamant la guerre sainte. Son cheval était en signe de grand deuil, teint de noir; le cavalier avait aussi le visage et les vêtements noirs. A sa voix, pas mal d'individus, jusque-là hésitants, seraient partis pour se battre contre nous.

Tunis, 30 septembre. Deux mille hommes sont arrivés hier à La Goulette, amenés par le Tarn et un transatlantique. Deux transports et un transatlantique sont attendus aujourd'hui.

Les généraux Bréard et Saint-Jean sont arrivés hier. Ils viennent inspecter les troupes françaises de la Tunisie.

1er octobre. Aujourd'hui, 2 bataillons d'infanterie et une batterie ont été embarqués sur le Tarn, à destination de Souse, ce qui porte l'effectif des troupes de toutes armes à 6,000 hommes.

Tunis, 30 septembre. M. Roustan est arrivé hier. Une foule nombreuse l'attendait au débarcadère. M. Roustan s'est retiré immédiatement avec M. Lequeux, dans son habitation de Marsa, où il n'a voulu recevoir personne.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante de M. le général Saussier:

Alger, 1er octobre, 3 h. soir. Le 25 septembre, le général Sabattier a rencontré les dissidents lors de sa reconnaissance sur Bou-Hamida, où nous avions été prévenus que se portaient les ennemis. Le 28e bataillon de chasseurs qui était à l'avant-garde les a poursuivis de ses feux sur un parcours de 1,500 mètres environ, et leur a fait subir des pertes sensibles. Il a ramené cinq chevaux et n'a eu qu'un homme blessé.

Le lendemain matin, dans son mouvement en avant, le général est arrivé jusqu'au camp des dissidents; mais ils l'avaient abandonné pour se réfugier dans le Djebel-Souk-el-Arba, où le général ne pouvait espérer les rejoindre. Pendant la marche, il a razzie tous les douars des rebelles qu'il a rencontrés, et a ramené environ 70 bœufs et 200 moutons.

Les Rian et les Trabeloi demandent l'amn.

L'affaire du colonel Laroque est confirmée. Il a attaqué l'ennemi, qui s'était approché du Kef, et il l'a repoussé jusqu'à douze kilomètres dans la direction de Nebeur. L'ennemi avait environ 400 chevaux et 1,200 fantassins.

Il n'y a eu aucune perte de notre côté.

Le gouvernement de Tripoli a informé la Porte que l'agitation gagne du terrain sur les frontières algériennes et tunisiennes et que les Arabes de la Tunisie sont dans l'intention d'envahir le territoire de Tripoli.

Marseille, 1er octobre. Le paquebot Charles-Quint est parti hier soir pour Tunis avec 46 officiers, 1,000 hommes et 195 chevaux.

Où rire n'est pas tout

DIALOGUE.

— Approche ici, Caillette; qu'est-ce que la République?
— Sapristi, mon cher maître, vous me posez là une question bien délicate.
— Je te donne trois minutes.
— ... Eureka (4)!
— Qu'est-ce que tu dis?
— Eureka!
— Du grec?
— Parfaitement.
— Je te parle de République et tu me sers du grec?
— Sans doute. Est-ce que nous ne sommes pas volés?
— A la bonne heure. Mais tout le monde ne sait pas le grec. Ne peux-tu répondre en français?
— J'allais le faire. Et voici la quintessence de mes méditations. La République, c'est comme qui dirait une mascarade officielle.
— Joli début!
— Dont les acteurs s'estiment et s'aiment entre eux à peu près comme ça... (Un petit geste entre l'ongle du pouce et une dent.)
— Ah! oui, jusqu'à la bourse.
— ... Qui passe d'abord à la caisse...
— Naturellement, c'est le but de l'institution.
— Et qui descend ensuite dans la rue où elle coupe le cou à ceux qui crient à la chienlit.
— Diantre! voilà qui est moins drôle. Crois-tu donc sérieusement que, cette fois encore...?
— Parbleu, si je le crois! Quand la lie du peuple, embauchée et payée tout exprès, enfonce la porte des honnêtes gens, le « resté » n'est pas loin.
— Ils disent à cela qu'une porte après tout n'est qu'une porte.
— Je vous demande pardon. Une porte est un citoyen. Du jour où cela s'est fait, la mascarade est dans la rue et désormais tout est possible en France, contre n'importe quel et n'importe quoi.
— Est-ce que tu cries à la chienlit, toi, Caillette?
— J'en ai peur, il y a des moments que ça m'étrangle. C'est plus fort que moi.
— Et si on te coupe le cou?
— La belle affaire!
— Comment, la belle affaire?
— La vie n'est pas si amusante.
(1) J'ai trouvé.

— Tout de même!
— Ce n'est pas déjà si drôle d'avaler sa langue à quatre-vingt-dix ans, gouteux, gâteux, cacochyme, embêtant comme tout. L'autre manière a du bon.
— Tu n'es pas difficile.
— Et puis, voyez-vous, quand le carnaval en est là, il n'est pas loin de finir. Au moins, comme cela, on a servi à quelque chose.
— Est-il philosophe, ce bon Caillette! Mais tu exagères.
— Pas tant que ça.
— Tu ne sais donc pas que la queue de la mascarade n'en mène pas large à l'heure qu'il est?
— Bah!
— Les « brailards, les gueulards, les esclaves ivres, avec ou sans repaire », la multitude enfin, maîtresse de la rue, c'était bon pour l'ancien temps. Mais aujourd'hui faut voir comme on tape dessus.
— Qui ça?
— Les gros masques, parbleu. Assez de chienlit comme ça, le maître n'en veut plus.
— Il est sûr que pour les gros masques, comme vous dites, ce serait bien plus agréable de digérer à l'aise.
— Ils y comptent bien. Ils sont forts, va, ces gaillards-là.
— En gueule, je ne dis pas. Mais on dirait qu'ils s'enrouent et que le plus gros a trop mangé. Depuis quelque temps, il a comme un os dans la gorge.
— ... Et habiles! Ces élections avant terme, dont le besoin après tout ne se faisait pas sentir, hein? comme ça été enlevé! Voilà ce qui s'appelle faire sauter la carte!
— D'accord. Mais je vous avoue que je n'y vois que du bleu. Vous trouvez donc ça ingénieux, ces deux Chambres qui se regardent comme deux chiens de faïence, sans japper ni l'un ni l'autre?
— Sais-tu, Caillette, que tu me fais honte?
— Et pourquoi ça?
— Tu es bête comme une oie.
— Merci.
— Tu ne comprends donc pas, mon cher enfant, que les lapins ont la bride sur le cou, pendant que les deux toutous se font de l'œil sans rien dire?
— Quels lapins? de Mont-sous-Vaudrey?
— Oh! non, ceux-là en voient de rudes. Je parle des lapins à portefeuille.
— Ah! les ministres.
— Tu l'as dit.
— A quoi bon, la bride sur le cou?
— Nom d'un centre gauche, que tu es bouché!... Pour raccommoier la robe à Julienne.
— Quelle Julienne?
— Mais la Tunisie, triple innocent! cette mauvaise carte qu'ils ont fourrée dans leur jeu, cet as de pique qu'ils se sont mis sous le talon.
— Et qui pique, dam!
— Ah! t'y voilà pourtant! On a donc escamoté les élections avant que la bombe n'éclosât.
— Eh bien, je m'en suis toujours un peu douté.

— Il est bien temps... Et maintenant, meurt et celle qui ne piole pas encore, dansent le vis-à-vis, on se débrouille, si on peut.
— Aaah! oui.
— Les millions, les bataillons, tout cela marche comme sur des roulettes.
— Mal graissées.
— Enfin, ça marche, sans députés, sans contrôle, à l'ère-lure, à la Faribole, mais, c'est si agréable de tripoter tout seul.
— Quel mic-mac!
— Comment, Caillette, toi mon élève, un philosophe qui vient de me donner une définition si lumineuse, si admirable pour le fond et pour la forme, tu ne vois rien à tout cela, il faut te mettre le nez dessus!
— Que voulez-vous, cher maître, les manigances trop compliquées, je n'y vois jamais rien qu'après.
— Honnête garçon, cela fait ton éloge.
— Et je trouve en cela une grande consolation.
— Quelle consolation?
— Cela m'empêche de haïr ou de mépriser trop notre belle patrie.
— Comment cela?
— On la trompe, comme moi, parce qu'elle est honnête. Autrement il faudrait dire qu'elle est pourrie jusqu'à la moëlle, ou bien, comme vous me disiez tout à l'heure...
— Bête comme une oie?
— Précisément!
— Tu ne m'en veux pas, excellent Caillette.
— Passe encore pour toi, mais pour le centre gauche je ne sais pas trop. Centre gauche!
— Mettons que je n'ai rien dit.
— S'il y a au monde des Prudhommes et des Perroquets sans une idée à eux, sans autre bagage que des négations, des déclarations et des rajeunes idiotes, et qu'on mène par le bout du nez, jusqu'au trou qu'ils croient creuser pour les autres, n'est-ce pas le centre gauche?
— N'en parlons plus. Viens que je t'embrasse. Mais comment cela finira-t-il?
— Vous ne le devinez pas, grande lumière? Eh bien, je vous le dirai. Nous en recauserons.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 septembre. La Bourse est absorbée par la liquidation de rentes sur lesquelles on varie peu. Le 3 0/0 est à 84.55 et le 5 0/0 à 116.45. Le Crédit foncier n'a pas abandonné les emprunts du cours de 1,700, il est resté à 1,695. Les Magasins généraux de France et d'Algérie clôturent à 690. La Société française financière a eu de nombreuses demandes à 990. L'obligation de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine est recherchée au Banque. Aussi les souscripteurs en retard d'empressement de s'adresser au Comptoir de France et des Colonies, 10, rue des Pyramides, pour mettre ce titre en portefeuille. On fait 240 sur le Crédit général français. La Banque nationale se tient ferme à 535. La Banque de Prêts à l'industrie a des ordres d'achat au comptant aux cours de 622.50. On a les meilleures nouvelles de la souscription aux obligations de la Compagnie des Ateliers et Chantiers du Rhône. C'est un succès sérieux pour la Caisse Vivienne. La Banque transatlantique a été assez animée entre 675 et 680. Le Crédit de France particulièrement demandé atteint 780. En Banque, on a demandé l'action de la Société nationale d'exploitation de Mines à 635. Lyon, 1,825; Orléans, 1,375.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PROMOTION ET MUTATION DANS L'ARTILLERIE.

M. Grattau, lieutenant en 2e à la 7e batterie du 21e régiment, a été nommé lieutenant en 4e et classé à la 4e batterie du 32e régiment, dont il sera détaché pour suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur en qualité d'officier d'instruction. M. Lacombé, sous-lieutenant à la 3e compagnie du 16e escadron, a été désigné pour suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction, continuera à compter à la 2e compagnie du 46e corps.

Si nous sommes bien renseignés, dit l'Indépendant de Tours, les soldats de la classe 1876 seront renvoyés dans leurs foyers le 9 octobre prochain. Ceux de cette classe qui sont en Tunisie seront rapatriés par les voies les plus rapides.

les deux jeunes filles le suivirent du regard. Il se dirigeait vers le salon de jeu placé à l'entrée, contre le vestibule.

Tout à coup, un frémissement passa dans les mains de Miguëlle. Le bouquet dont elles étaient chargées faillit leur échapper: quelque chose de livide se mêla à la blancheur du visage de la jeune fille...

— Qu'avez-vous? dit sa voisine dont la dernière parole demeura sans réponse.
— Rien. Il fait chaud ici. (A suivre.)

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD. LUNDI 3 octobre 1884. OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE. LA DAME BLANCHE Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique de Boïeldieu.

Georges Brown... MM. Leroy. Gaveston... Lamarche. Dickson... Lenfant. Mac-Irton... Grondard. Gabriel... Robert. Anna... Mlle Crestier. Jenny... Alix Guérin. Marguerite... Moine. Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

déjà amoncelés semblaient à l'horizon. Ils n'étaient pas encore venus faire la nuit sur nos destinées ni montrer combien ils recelaient de tempêtes.

On dansait donc sans arrière-pensées, au milieu des fleurs, sous les feux étincelants. La fête, au dire de tous, était éblouissante.

Au fond du plus grand des salons, devant un massif de feuillage, se tenait Miguëlle de la Jous-selière, près d'une jeune fille dont la mère voulait bien supplier à l'absence de M. Le Hédéc.

La pâleur que tant d'émotions secrètes avaient apportée à Miguëlle, faisait ressortir sa beauté. Dans sa longue robe blanche d'étoffe vaporeuse, elle semblait s'élèver comme un roseau. L'éclat de quelques grenades piquées dans ses cheveux noirs, rendait encore son teint plus mal et ses yeux plus brillants. Sa beauté n'était pas idéale; mais, sans contredit, ce soir-là, elle était resplendissante.

De temps en temps, lorsqu'il passait, le général jetait sur elle un regard joyeux. Cette enfant d'adoption lui était si chère!

Bien qu'au fond son âme fût ulcérée, Miguëlle n'avait pas voulu s'abstenir de paraître à cette réunion. Elle aimait mieux ménager les prétextes pour se soustraire à tout ce qui pouvait lui devenir pénible ou périlleux.

Forcée, pour la première fois depuis longtemps, de s'arracher à elle-même, elle jouissait de ce répit donné aux pensées qui lui faisaient du mal. De temps

en temps, un sourire entr'ouvrait ses lèvres, ou un mot agréable s'en échappait.

Du bout de son éventail, la jeune fille qui l'avosinait venait d'appeler un personnage dont tout l'extérieur permettait d'excuser cette familiarité: âge mur, figure paternelle, regard plus bienveillant que spirituel.

— Mon cousin, disait la blonde enfant, ferez-vous encore valser maman ce soir?

— Non, mademoiselle. Je suis trop bon politique pour fournir désormais des armes à mes ennemis. Et, d'autre part, je suis trop charitable pour compromettre de nouveau la réputation de votre amour filial. Kire quand une mère vient toucher terre!...

— Oh! je ne risais pas de maman.

— Je vous remercie. Tenez, jeune fille, votre génération est sans cœur. N'ai-je pas raison, ma demoiselle? ajouta-t-il en se tournant gracieusement vers Miguëlle de la Jous-selière.

— Il est vrai, monsieur, répondit celle-ci. Appelée, comme vous le faites remarquer, à me prononcer avec l'autorité que donne un droit d'ainesse....

— Ah! je suis un homme perdu! reprit le malheureux. Il ne me reste plus qu'à aller me consoler avec les sages!

En disant ces mots auxquels, sans réussir, il cherchait à joindre un air désespéré, il s'éloigna. Tout en échangeant de malicieuses remarques,

Nous recevons, avec prière d'insertion, communication de la lettre suivante, adressée au *Courrier de Saumur* :

Monsieur le Directeur,

Nous trouvons dans le numéro du *Courrier de Saumur* du 21 septembre, qui vient de nous être communiqué, le compte rendu du banquet offert à M. Bury par les électeurs républicains du canton de Doué.

M. Puysegur, l'un des orateurs, ayant trouvé à propos, par un procédé de polémoïque discourtis, mais qui entre dans ses habitudes, de nous signaler nominativement, en stigmatisant notre conduite dans une question d'administration locale, nous croyons avoir le droit de lui répondre, par la voie du journal qui a reproduit le passage où notre nom a été prononcé.

Quel est le rêve de ce nouveau venu qui n'a pas pu encore, bien qu'il l'ait essayé, faire inscrire son nom sur la liste électorale de Doué ?

Que souhaite-t-il donc en essayant comme il le fait, dans ses discours et ses proclamations, d'ameuter les citoyens les uns contre les autres ?

Tout en protestant contre les termes à l'aide desquels l'essai de dénaturer, pour le rendre odieux, les actes de notre administration, nous ne nous défendons pas d'avoir, le 17 août 1874, avec la grande majorité du conseil municipal, confié à M. l'évêque d'Angers la direction de notre collège, persuadés comme nous le sommes que l'instruction religieuse est la base essentielle d'une bonne éducation.

Nous nous sommes renfermés, en agissant ainsi, dans les limites du mandat que nous avaient confié les électeurs, et nous n'avons fait que suivre la voie qui depuis trente ans nous avait été tracée par nos honorables prédécesseurs.

Deux fois, depuis cette époque, nous nous sommes présentés devant nos concitoyens, et deux fois, par leurs suffrages, ils ont renouvelé et confirmé notre mandat. C'est que la population de Doué, si intelligente, si honnête, si laborieuse, sait à quelles sources elle a puisé les qualités qui la distinguent, et qu'elle ne se laisse pas facilement égarer par de vaines promesses.

Si l'école communale, annexée au collège, ne compte aujourd'hui, comme le prétend M. Puysegur, que cinq élèves, qu'il en cherche la véritable cause dans le peu de confiance qu'inspirent aux familles la tenue et l'esprit des instituteurs laïques de l'Université y envoie.

Kier du léger succès qui vient de faire entrer un de ses amis dans la place, M. Puysegur se croit assuré d'y pénétrer après lui ; mais le mois de septembre 1881 a suffi pour faire voir aux électeurs la valeur des affirmations et des promesses à l'aide desquelles on a cherché à gagner leurs suffrages.

C'est pourquoi nous ne craignons pas, quand le moment sera venu, de nous représenter devant eux contre M. Puysegur et ses amis, et, pour retourner à son adresse une expression que nous n'avons pas cherchée, mais sur le succès de laquelle il semble avoir beaucoup compté auprès de son auditoire du 18 septembre, nous demeurerons convaincus que par mesure de salubrité et pour n'avoir pas besoin plus tard de nettoyer la place, les électeurs ne les y laisserons pas pénétrer.

Nous croyons inutile, Monsieur le Directeur, d'user de la formule usitée pour obtenir l'insertion de cette lettre dans un de vos prochains numéros. Nous considérons qu'elle est l'incident soulevé par M. Puysegur et nous n'y reviendrons pas.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments distingués.

BINEAU,
Conseiller général.

GUICHOUX,
Conseiller d'arrondissement.

M. Alphonse Lieutaud, dont le nom a été également cité, étant mort depuis plusieurs années, nous nous demandons comment M. Puysegur a pu le mentionner en cause ?

Doué-la-Fontaine, 28 septembre 1881.

Théâtre de Saumur.

Ce soir lundi, la *Dame blanche*, pour l'ouverture de la saison théâtrale à Saumur.

Voici, d'après *Angers-Revue*, journal compétent, qui vient de faire sa réapparition, les états de service des principaux artistes de la troupe d'opéra dont quelques-uns vont se faire entendre ce soir sur notre scène :

M^{lle} Louise Arnaud nous arrive précédée d'une sérieuse réputation et d'une carrière artistique toujours brillamment parcourue. Elle a chanté à l'Opéra-Comique, nos premières villes de province l'ont applaudie, et Toulouse, Bordeaux, Marseille en ont gardé le meilleur souvenir. Très aimée à Montpellier, où elle était l'hiver dernier, nous sommes heureux de la décision prise par M. Roubaud de n'avoir point voulu se séparer d'une première chanteuse dont il venait, pendant une année, d'apprécier les grandes qualités.

M^{lle} Nilda Creiser, engagée en double par notre directeur comme chanteuse légère, est une voyageuse. Après avoir terminé ses études musicales au Conservatoire de Paris, elle a pris son vol vers les pays aimés du soleil, et le ciel de l'Italie ne lui suffisant pas, elle s'est courageusement embarquée pour les rives que des milliers de lieues séparent de nous. Après avoir charmé les oreilles exotiques des mélomanes de Singapoor et de Batavia, elle a pris la route des Antilles et de New-York et est revenue en France où nous espérons qu'elle restera désormais. Massenet qui la recommande à ses amis d'Angers lui a confié l'interprétation de la *Vierge*, chantée par elle à Lille avec succès.

M^{lle} Alix Guérin, notre première dugazon, nous vient également précédée d'une réputation excellente qu'elle s'est acquise à Reims, Lille et Montpellier, villes, on le sait, assez difficiles. Les Angevins ne seront, à coup sûr, pas plus exigeants.

M. Henri Leroy, premier ténor léger, n'a pas derrière lui de longs états de services, mais nous ne croyons pas nous avancer en disant qu'il plaira au public. Ce n'est pas tout à fait un débutant : l'année dernière il était à Béziers. Nous lui souhaitons ici courage et bonne chance.

M. Yrac, baryton en tous genres, chantait à Nantes l'hiver dernier et faisait partie de la remarquable troupe de M. Gravière. Nous l'avons entendu au théâtre de la place Gratin et ne doutons pas qu'il réussisse chez nous.

M. Lamarche, première basse, chantait à Genève où le public est assez sévère et ne se contente pas de médiocrités. Mêmes renseignements pour M. Lenfant, ténor en tous genres.

GRAND THEATRE D'ANGERS.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* de vendredi :

« La soirée des débuts a été signalée par une nouvelle facette de notre intelligente municipalité. Dès l'entrée au théâtre, les yeux ébahis des nombreux spectateurs se portaient sur un arrêté élaboré quelques heures auparavant, et sortant tout d'un coup, comme le diable des boîtes à surprises, de l'imagination si heureuse de M. le maire. L'usage en question règle les débuts d'une façon tout à fait particulière et unique en son genre dans toute la France ; il aura demain une célébrité particulière, et l'on rira bien dans le monde théâtral de notre beau pays.

En voici l'économie :

1^o Les artistes désignés au cahier des charges, soumis aux trois débuts, c'est fort bien, et nous n'y contredisons pas ;

2^o Chaque spectateur (homme, femme, etc.) est appelé à voter ;

3^o A chacune des représentations de débuts, les spectateurs déposeront leurs votes au foyer pour chacun des artistes indiqués sur l'affiche.

En ce qui concerne ces deux dernières clauses, nous les qualifions tout d'abord d'absurdes et d'impraticables au premier chef. — Il suffit d'avoir vu hier le fouillis et le désordre auquel a donné lieu le vote au foyer pendant le dernier entr'acte. — Elles sont de nature à influencer l'artiste de la façon la plus fâcheuse ; elles sont vexatoires pour une direction expérimentée comme celle de M. Roubaud ; enfin, elles sont désagréables et ennuyeuses pour la masse du public, qui ne manquera pas de faire payer aux débutants l'ennui de ce dérangement répété trois fois inutilement.

En outre, l'application de l'arrêté a fait ressortir une singulière anomalie. Le vote est prescrit pour le dernier entr'acte ; or, le public a été appelé en ce moment à donner son avis sur la mère dugazon, laquelle n'avait pas encore paru en scène ! Nous parions qu'il y a eu des bulletins déposés dans les boîtes sur cette artiste. Le fait peut se reproduire et nous le signalons, ne serait-ce que pour faire ressortir la légèreté avec la-

quelle a été élaborée la pièce officielle.

Maintenant, au point de vue démocratique, nous ne pouvons que donner nos éloges les plus pompeux aux hommes d'imagination qui ont inséré cette innovation du vote de tous et de toutes dans un document administratif. Voilà qui va réhabiliter notre cité réactionnaire aux yeux des Hubertine Auclerc, Paule Minck et autres Louise Michel, ces apôtres de la politique féminine !

Nous reviendrons sur ce sujet lorsque nous publierons l'arrêté municipal, et nous traiterons cette question des débuts qui nous paraît avoir plus d'intérêt qu'on ne pense.

A ce propos, l'*Etoile* dit :

« Qu'il nous soit permis de regretter la façon grotesque dont on a fait procéder au vote. Mieux eût valu cent fois supprimer les débuts. »

Enfin, le *Patriote de l'Ouest*, organe de la municipalité d'Angers, s'exprime en ces termes :

« La façon dont on a fait procéder au vote a causé une stupéfaction générale. Il était impossible, au milieu de la foule, de trouver la caisse de chaque artiste ; en revanche, les femmes étaient appelées à voter ; heureuses L. Michel et H. Auclerc, l'aurore de votre règne s'est levé hier soir !!! »

Nous avons reçu le premier numéro de la *Gazette d'Anjou*, journal littéraire, artistique, illustré, paraissant tous les samedis, et dont l'abonnement est de 4 francs pour six mois. Administration, 17, rue Bodinier, au coin de la rue de la Roë, Angers.

Dans son numéro de samedi prochain, la *Gazette d'Anjou* espère pouvoir publier le portrait du nouveau directeur de théâtre, M. Roubaud ; puis, dans les numéros suivants, les portraits des principaux artistes de la troupe et ceux des maîtres contemporains dont les œuvres seront interprétées soit au théâtre, soit au concert populaire.

A propos d'un article où il est dit que la reine d'Angleterre vient de donner à la princesse de Hanovre la jouissance de plus gros cep de vigne, donnant en moyenne 1,500 grappes, un propriétaire de Laval écrit ceci :

« Il n'y a rien là d'extraordinaire. Je possède deux pieds de vignes dont l'un a, par ses principales branches, plus de 300 mètres de long. Il y avait cette année plus de 10,000 grappes ; déjà 1,200 grappes ont été cueillies, il en reste encore plus de 8,000 ; elle est à la vue de tout le monde. Tous les jours j'ai beaucoup de curieux. »

L'âne chargé d'or.

Nous avons, dit l'*Univers*, des nouvelles du citoyen Le Maguet. Ledit citoyen est un peu écrasé par les dernières élections de Pontivy, qui ont donné à son honorable concurrent une si grosse majorité. Après avoir pris le temps de se remettre, il adresse à la phalange éclairée de ses fidèles Pontiviens une lettre de condoléance, où nous relevons la phrase suivante :

« Il n'est pas de place forte dans laquelle un âne chargé d'or ne puisse entrer. »

Le dépit du citoyen Le Maguet, ajoute l'*Univers*, le rend injuste : s'il n'avait fallu qu'un âne et de l'or pour plaire aux électeurs de Pontivy, M. Le Maguet avait, sur tout en fait d'âne, amplement de quoi les satisfaire.

Publications de mariage.

Victor-Jules Froger, serrurier, de Montreuil-Bellay, et Berthilde-Léonie-Sophie Héron, sans profession, de Saumur.

Pierre-Louis Buron, voiturier (veuf), et Marie Richard, cocassière (veuve), tous deux de Saumur.

Pierre-Victor Renouard, employé de commerce, de Saumur, et Anna Foucault, couturière, de Distré.

CONSEILS ET RECETTES.

Conservation des tubercules de Dahlias. — Aussitôt enlevés de terre, on coupe les tiges à vingt centimètres des racines ; puis il faut les étendre, autant que possible, dans un endroit couvert pour les faire sécher. Quelques personnes les mettent ensuite dans une cave, mais c'est un tort, car les caves sont

toujours plus ou moins humides, et c'est précisément l'humidité qu'il faut éviter. Il vaut donc mieux les monter au grenier et les couvrir de manière que la gelée ne puisse les atteindre. (*Journal des Campagnes.*)

NOUS apprenons de bonne source que la *Société Française financière* vient de conclure une affaire importante qui lui assure de larges bénéfices pour l'exercice en cours. Le dividende de l'année serait encore supérieur aux précédents, qui n'ont jamais été moindres de 60 fr. et qui ont atteint 70 fr. pour l'exercice 1880-81. Ainsi, l'on peut déjà compter sur un coupon de 40 fr. à détacher le 4^o février prochain, c'est à dire dans quatre mois. Or, les actions de cette société étant cotées officiellement aux environs de 990 fr., elles représentent un placement à plus de huit pour cent, et comme elles sont destinées à être capitalisées à cinq pour cent, elles ont encore devant elles une marge de plusieurs centaines de francs de hausse dont peuvent profiter les nouveaux acquéreurs.

LES CHEMINEES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue, 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc. »

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon PUYCLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Compagnet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. 50 ; 4 kil., 23 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMON, 23, rue Saint-Jean ; CONDRAUD, BISSON, successeur de TAILLIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges ; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. V. LE RAY, avoué-licencié près le tribunal civil de première instance de Saumur, et de M. BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE

SPÉCIFICATION

EN QUATRE LOTS,

DE

DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

TERRES, VIGNES ET BOIS;

Le tout situé commune de Grézillé.

L'ADJUDICATION aura lieu à la Mairie de la commune de Grézillé, par le ministère de M. BOURDAIS, notaire à Gennes, le dimanche trente octobre mil huit cent quatre-vingt-un, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le treize août mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré.

Aux requête, poursuite et diligence de :

1^{er}. — M^{me} Cécile Chardon, veuve du sieur René Dron, ladite dame cultivatrice, demeurant à Grézillé.

2^{em}. — M^{me} Cécile Dron, épouse assistée et autorisée du sieur François Marchand, avec lequel elle demeure à Chemellier, et celui-ci pour la validité.

3^{em}. — M. Emile Dron, cultivateur, demeurant à Vauchrétien.

Demandeurs, ayant M. V. Le Ray pour avoué;

Contre :

M. Pierre Dron, propriétaire, demeurant à la Haute-Coudre, commune de Louerre, pris en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Thérèse Dron.

Défendeur, ayant M. Albert pour avoué;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, et par le ministère de M. Bourdais, notaire à Gennes, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés.

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. René Guittoussé, propriétaire à Gennes, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Thérèse Dron, sus-nommée.

DESIGNATION.

1^{er} Lot.

Sept ares de terre, à la Rue, commune de Grézillé, numéro 1976 du plan cadastral, section C, joignant au levant Mieslet, au couchant Hubault;

Six ares quatre-vingts centiares de terre, à la Rue, même commune, numéros 2004 et 2005, section C du plan cadastral, joignant au levant un chemin, au couchant Taveau.

Mise à prix, trois cent soixante-dix francs, ci. 370 fr.

2^e Lot.

Quarante ares cinquante centiares de bois, à la Boute-Hervé, commune de Grézillé, numéro 1822 du plan cadastral, section C, joignant au levant M. Priou et autres, au couchant une autre parcelle dépendant de la succession René Dron.

Mise à prix, cent vingt francs, ci. 120 fr.

3^e Lot.

Huit ares dix centiares de bois, au Bois-Minet, commune de Grézillé, numéros 1040 et 1041 du plan cadastral, section C, joignant au nord M. Priou et autres, au midi M. Pierre Boisseau;

Trois ares quatre-vingts centiares de vigne, au même lieu, même commune, numéro 1048 du plan cadastral de la section C, joignant au nord Pierre Delafuie, au midi M. Priou-Gaillou.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80 fr.

4^e Lot.

Cinq ares quatre-vingt-dix centiares, aux Longs-Rayages, même commune, numéro 668 du plan cadastral, sec-

A reporter. 570

Report. 570
lion C, joignant au nord M^{me} Breaux, au couchant une parcelle dépendant de la succession René Dron;

Dix ares cinquante centiares de bois, aux Varennes, même commune, numéro 821 du plan cadastral, section C, joignant au nord M^{me} Sigogue, au midi M. Mauriceau.

Mise à prix, deux cent vingt-cinq francs, ci. 225 fr.

Total des mises à prix : sept cent quatre-vingt-quinze francs, ci. 795 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^{er}. A M. BOURDAIS, notaire à Gennes, dépositaire du cahier des charges;

2^{em}. A M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-un, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(615) Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

Propriété

DE

GRANGE - COURONNE

A dix minutes de la gare d'Orléans.

Comprenant : maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit.

S'adresser à M. MÉHOUS, notaire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT. (573)

LA MAISON GERBEAUD

Rue d'Orléans, n° 3, à Saumur.

Demande des ouvriers tailleurs. (624)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION.

L'an 1881, le dimanche 16 octobre, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M. Le Blaye, notaire à Saumur, à la vente par adjudication, sur licitation, de MAISONS, sises à Saumur, rue de Bordeaux, n° 24 et 26, indivises entre les héritiers de M. Pierre Aubert-Vineau.

S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (603)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour Noël prochain,

UNE MAISON

Avec jardin, remise et écurie.

Située rue Verte, à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve Angelo BOLOGNEST, rue de Poitiers. (623)

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M. CHELET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M. BOURASSAUD, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A VENDRE

Grande quantité de BEAUX FUTS Anjou, et beaux cercles, busserie d'Angers.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (542)

CAFÉ DE LA PAIX

On demande de suite un jeune homme pour travailler à l'office. (624)

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE

S'adresser au garde de Bagnoux.

70, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adaptée par toutes les grandes Administrations.

REPOUT CHEZ TOUTES LES PAPETERIES

BONNET-GIBAUDAN

CHEZ FURRY, BORDEAUX

Vins & Liqueurs de Bordeaux

CONSERVES ALIMENTAIRES

des 1^{res} Marques françaises et anglaises

Envoi de Prix-Courants et réponse à toute lettre affranchie.

On demande des Représentants avec bonnes références.

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.

Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

INHALATEUR CIGARE B^{TE} S. G. D. G.

DE MAGNES-LAHENS

pour l'aspiration des vapeurs de

GOUDRON

Seul mode pratique et rationnel.

Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

DETAIL

dans les principales Pharmacies



Très efficace contre les Oppressions, Enrouements, Asthme, Laryngites chroniques, etc. Excellent préservatif au temps d'épidémie. Utile aux fumeurs de tabac désireux de se corriger. Indispensable aux chanteurs, Grailleurs, Avocats.

On y joint le Goudron MAGNES-LAHENS, à froid et à la manière du Camphre.

PRIX DE L'ETUI REMPLI DE GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50

GOUDRON MAGNES-LAHENS

POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigollot est à la Montarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRREPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50 — DEMI-BOITE, 1,50

L'Inventeur : **MAGNES-LAHENS** Pharmacie de 1^{re} classe **TOULOUSE** (H^{te} G^{ne})

envoie FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

Dépôt à Saumur, chez M. BENOIST, pharmacien.

PROCHAINEMENT, OUVERTURE

DE LA

PHARMACIE CENTRALE

DE SAUMUR

DROGUERIE, HERBORISTERIE

Ancienne Maison A. PIE fils et RAOUL FEIGNOUX

E. D'HUY, Pharmacien,

Successeur,

27, rue de la Tonnelle, 27,

SAUMUR.

COMPAGNIE

DES

ATELIERS ET CHANTIERS DU RHONE

Ancienne Maison CHEVALIER et GRENIER, Fondée en 1840

FOURNISSEURS DE L'ÉTAT

ET SPÉCIALEMENT DES MINISTÈRES DE LA GUERRE, DE LA MARINE ET DES TRAVAUX PUBLICS; DES GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER, DES COMPAGNIES DE NAVIGATION, etc., etc.

AYANT OBTENU

40 Médailles d'or et Diplôme d'honneur aux différentes Expositions La Croix de la Légion-d'Honneur, les Palmes d'Officier d'Académie et plusieurs Décorations étrangères.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 2,500,000 FRANCS

Les commandes de l'ÉTAT en cours d'exécution pour les Ministères de la Guerre, de la Marine et du Commerce s'élèvent à Trois Millions et celles pour les Compagnies de Navigation à 3,700,000 francs.

ÉMISSION

De 8,333 Obligations hypothécaires

Remboursables à 300 francs en 50 années par 100 tirages semestriels.

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN

Payables à raison de 7 fr. 50 par semestre, les 1^{ers} Janvier et 1^{er} Juillet, à Paris et à Lyon.

PRIX D'ÉMISSION: 278 FRANCS

PAYABLES } 50 fr. en souscrivant } Le Coupon de 7 fr. 50 }
28 fr. à la répartition } échéant le 1^{er} janvier 1882 }
100 fr. le 15 novembre } sera reçu en paiement de }
100 fr. le 31 décembre } dernier versement.

LES TITRES DÉLIVRÉS À LA RÉPARTITION SERONT DÉLIVRÉS A 275 FRANCS

Soit 268 francs net, coupon de janvier adossé.

Les Obligations présentent donc un revenu de plus de 5 0/0 sans compter la prime de remboursement

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Samedi 8 et Lundi 10 Octobre 1881

A PARIS, à la Caisse Vivienne, 45, rue Vivienne

A LYON, aux Ateliers et Chantiers du Rhône, cours Perrache

En Province, chez les Banquiers et Agents de Change

Les formalités seront remplies pour faire admettre ces obligations à la cote officielle de Paris et de Lyon. (644)

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, JARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris

Pommade FONTAINE

LE POT : 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir)

Salsepareille FONTAINE

LE FLACON : 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la scrofule, le rachitisme, les maladies des reins, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. BENOULT, pharmacien à Saumur. (734)

GRAINE DE LIN TARIN

PRÉPARATION NOUVELLE

pour combattre avec succès

Constipations

Coliques

Diarrhées

Maladies du foie et de la vessie.



Exiger les boîtes en fer-blanc

UNE CUILLÈRE À SOUPE

MATIN ET SOIR

PANS UN 1/4

DE VERRRE

D'EAU ROUGE

Marque de fabrique.

Prix de la Boîte : 1 fr. 30 c.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARRBAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (737)

Saumur, imprimerie de P. GODRY.